



Conseillers de Paris: l'UMP refuse de siéger en commission au Sénat, dénonce un "cafouillage"

Paris, 17 juil. 2013 (AFP) -

L'UMP a refusé mercredi de siéger en commission des lois du Sénat pour étudier le projet de nouvelle répartition des conseillers de Paris, dénonçant un "cafouillage" dans l'organisation des travaux.

"Nous vous laisserons débattre entre personnes complices de telles procédures qui n'ont pour seul objectif de permettre à un gouvernement sans gouvernail, de ne pas perdre la face", a lancé dans un rappel au règlement Catherine Troendle, au début d'une réunion de la commission.

Selon elle, le gouvernement a fait une "négligence, digne d'un très grand amateurisme", en "omettant" de déclarer la procédure accélérée pour une première proposition de loi, c'est-à-dire une seule lecture par chambre, au cours de la session extraordinaire qui s'achève le 26 juillet.

Un autre texte, identique à la première proposition de loi issue de l'Assemblée, a alors été déposé par le président de la commission Jean-Pierre Sueur (PS), a-t-elle fait valoir.

Mais ce texte n'a été inscrit en session extraordinaire que grâce à un décret rectificatif daté de mardi et paru mercredi matin, a souligné la sénatrice UMP du Haut-Rhin.

"Enfin, a-t-elle dit, la convocation de la commission des lois mériterait la palme de la tartufferie: mardi 16 juillet, nomination d'un rapporteur" et "sur la même convocation, mercredi 17 juillet, examen du rapport" de Roger Madec (PS) sur le texte.

La commission a ensuite adopté cette proposition de loi Sueur qui sera examinée en séance au Sénat le 23 juillet.

La nouvelle répartition des conseillers de Paris par arrondissement devra s'appliquer aux prochaines élections municipales de mars 2014.

Le Conseil constitutionnel, saisi par l'UMP et l'UDI, avait censuré mi-mai une disposition de la loi électorale du 17 avril qui avait modifié la répartition des sièges au Conseil de Paris pour mieux respecter les équilibres démographiques entre les arrondissements.

Le Conseil a considéré que la loi n'allait pas assez loin, et fixait un nombre de conseillers trop élevé proportionnellement à leur population pour les petits arrondissements du centre (Ier, IIe, IVe).

La proposition de loi présentée par le président de la commission des lois de l'Assemblée Jean-Jacques Urvoas (PS) et reprise par M. Sueur prévoit donc de retirer deux conseillers au Ier arrondissement, et un aux IIe, IVe, VIIe, XVIIIe. Le XIXe en gagnera deux, et les Xe, XVe, XVIIIe et XXe un chacun.

jlp/szb/mad/jag

Afp le 17 juil. 13 à 18 18.

